

Commentaires de la Société pour vaincre la pollution (SVP) sur le Plan de participation du public au processus d'évaluation des impacts du projet minier Projet Novador.

Juillet 2024

La SVP fait un examen et une révision critiques du Plan de participation du public au processus d'évaluation des impacts du projet minier Projet Novador.

Nous proposons à l'Agence des moyens pour faire augmenter la participation publique dans le processus d'évaluation du projet minier Projet Novador dans la région.

Vu que la SVP participe activement avec la population régionale dans le cadre d'un programme de suivis de la contamination dans le nord-ouest du Québec (retombées de polluants de la Fonderie Horne dans la région), nous avons l'intention d'assister, dans la mesure du possible, la population locale sur des questions techniques reliées à la contamination provenant d'une mine d'or.

Objectifs : avoir plus de participation du public dans le cadre de l'évaluation du projet Novador.

D'emblée, la SVP croit que le plan de participation du public de l'Agence doit être plus interventionniste. L'Agence doit être sur le terrain à Val-d'Or et dans les emplacements de gens qui seront directement touchés par le projet Novador. Il faut faire plus *d'outreach* auprès des gens qui seront touchés en faisant des visites en région. Tout en gardant son devoir d'être non-partisan et impartiale face au projet Novador, l'objectif d'avoir plus de gens impactés négativement par le projet dans le processus de l'EI aidera à mieux identifier les mesures pour réduire les impacts négatifs du projet.

L'information sur le projet doit aussi venir des experts des ministères. Ayant lu et commenté l'EI du promoteur, les experts des ministères savent poser les questions au promoteur, mais peuvent aussi répondre aux membres du public qui souhaitent participer à l'évaluation d'impact.

LA SVP propose donc que l'Agence organise des sessions question-réponses entre citoyens et les fonctionnaires fédéraux d'ECCE, P et O, et Santé Canada ayant les expertises d'usage afin d'aider les gens à avoir accès à toute l'information nécessaire pour mieux comprendre le projet.

Le public participe principalement lors des discussions de l'étude d'impact du promoteur, un peu sur le rapport d'évaluation d'impact et sont généralement absent lors de la présentation des conditions potentielles;

Quand l'Agence dit que « Les points de vue du public entendus tout au long du processus sont documentés et éclairent la prise de décision. ». Si cela est vrai, l'Agence devra le démontrer en donnant des exemples concrets. Par exemple, lors des questions posées au promoteur, L'Agence pourra dire que cette question provient des citoyens de tel quartier ou de tel groupe. Si les gens voient l'Agence agir pour eux, ils participeront plus.

La SVP comprend la fine ligne sur laquelle marche l'Agence. Un promoteur se plaindra s'il perçoit que l'Agence est « du bord des gens contre la mine ». Mais l'Agence doit occuper sa place d'être un facilitateur de l'implication des citoyens dans le processus.

Les outils de participation du public offert par L'Agence devront être plus diversifiés et plus simples d'accès.

Lors des consultations publiques, l'Agence ferait bien d'avoir de bons animateurs. L'expérience de la SVP durant des séances d'information tenues par l'Agence nous amène à proposer l'embauche ou une formation des gens de l'Agence dans l'animation de groupes. Vu que le sujet est ardu, il faut une bonne animation pour rendre une « formation virtuelle sur le processus d'évaluation d'impact et la façon de participer activement au processus » plus intéressante.

La SVP est bénéficiaire du programme d'aide financière aux participants afin d'aider le public à participer au processus d'évaluation. Mais le formulaire de demande est quand même difficile à remplir. Les questions posées et la présentation demandée ne sont pas à la portée de tous. La SVP propose que l'Agence « accompagne » les gens dans leur demande d'aide. De plus, l'Agence pourrait avoir une banque de personnes ayant de l'expertise dans des domaines relatifs aux projets évalués, afin d'offrir aux communautés des moyens de faire une contre-expertise de l'EI du promoteur.

L'Agence devrait regarder comment fait le BAPE pour informer les gens sur le projet en évaluation. Les « Avis publics » et les « mises à jour » publiées sur le Registre » sont insuffisantes;

Faires des annonces à la radio communautaire et publication dans les journaux locaux sont de bonnes idées, mais la facture médiatique, c'est-à-dire le ton de l'annonce qui fera toute la différence. Des gens en communication pourraient aider l'Agence dans le *messaging*.

L'Agence nous offre une écoute si l'on veut leur parler « de tout obstacle de nature économique, technique, linguistique ou autre pouvant restreindre, voire empêcher la participation de votre communauté, votre organisme ou vous-mêmes au processus d'évaluation de ce projet ». Ceci est une belle offre, mais elle doit être plus précise quant à l'aide spécifique que pourra nous offrir l'Agence.

C'est durant la période de l'Étude d'impact comme tel que le public s'engage vraiment dans le processus. C'est là que l'Agence peut aider le public à comprendre comment le promoteur peut dire que son projet n'a pas d'impact même si en réalité il y en a.

C'est là où la contre-expertise joue son rôle. Et l'Agence peut aider en partageant généreusement les commentaires des fonctionnaires qui ont épluché l'EI.

L'Agence devra dans la mesure du possible tenir des rencontres publiques pour permettre un échange entre les gens des ministères et le public

Un forum question-réponse (virtuel ou en présentiel) sur le rapport provisoire d'évaluation d'impact de l'Agence et les conditions potentielles applicables serait de mise.

L'Agence doit faire plus que de simplement afficher le rapport provisoire d'évaluation d'impact et les conditions potentielles. Une conférence de presse doit être tenue. Le public doit savoir rapidement dans quelle direction va la décision provisoire : l'acceptation totale, partielle ou le refus du projet doit être une grande nouvelle si l'Agence veut réellement amener le public à faire des commentaires.

L'idée de l'Agence de faire des rencontres publiques sur le rapport provisoire d'évaluation d'impact et les conditions est une bonne idée, mais l'animation doit être faite par une personne neutre. L'Agence est maintenant « perçue » comme une instance décisionnelle donc il faut une personne neutre pour mener les débats.

La prise de décision par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique est une fin, mais aussi un début si une révision judiciaire est entamée. Le politique prend le dessus du processus. Le public est souvent aussi un intervenant politique.

Le stade des activités de suivi et de surveillance et des résultats du suivi est la phase la plus obscure du processus. Le public est d'ailleurs absent.

L'Agence nous informe peu sur ses activités de suivi des conditions, de la conformité et d'application de la loi.